

Commune De BETTON

-
Département d'Ille et Vilaine
35 000
-

Dossier d'enquête publique

Aménagement du territoire – commune de BETTON – Plan local d'urbanisme

Déclaration de projet de l'urbanisation de la première tranche de la ZA des RIGNES emportant mis en compatibilité n°1 du PLU.

Dérogation Loi BARNIER

Enquête publique

Du lundi 3 septembre au jeudi 04 octobre 2018

Prescrite par arrêté de RENNES METROPOLE en date du 26 juillet 2018

Rapport du Commissaire Enquêteur

Destinataires :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes
Rennes Métropole

Sommaire

1	PRESENTATION DE L'ENQUETE.....	4
1.1	Présentation de la commune d'implantation	4
1.2	Objet de l'enquête	4
1.3	Cadre juridique,	5
1.4	Contexte urbanistique	5
1.5	Maitrise d'ouvrage /, Maitrise d'œuvre	6
1.6	Localisation et caractéristiques du projet.	7
	Description du projet	7
2	ORGANISATION ET FORMALITES DE L'ENQUETE	14
2.1	Désignation du commissaire enquêteur	14
2.2	Modalités de l'organisation de l'enquête publique	14
2.3	Information du Public	14
	Publicité de l'enquête :	14
	Autres actions d'information :	15
	Visites des lieux et contacts préalables.....	15
	Cotation et paraphe des documents constituant le dossier d'enquête.	16
3	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	17
3.1	Réception du public	17
3.2	Consultation du dossier par le public et recueil des observations	17
3.3	Report des observations formulées pendant l'enquête.....	17
3.4	Clôture et modalités de transfert des dossiers et registres	18
3.5	Notification du procès-verbal de synthèse des observations.....	18
3.6	Réponse du pétitionnaire aux observations	19
3.7	Chronologie générale du projet	19
4	CONCLUSION	20

Pièces jointes

(Destinées à l'Autorité Organisatrice de l'Enquête)

- J1 Désignation de Monsieur BESRET Gérard commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif
- J2 Arrêté de Monsieur le Président de Rennes Métropole prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
- J3 Procès-verbal d'affichage de la Police Municipale n° 25.024.18 du 30/08/2018
- J4 Extrait de l'avis d'enquête paru sur le site internet de Rennes METROPOLE
- J5 L'avis d'enquête publié sur le site internet de la ville de BETTON
- J6 Attestation de parution Ouest France du 4-5 août 2018
- J7 Attestation de parution Ouest France du 8-9 septembre 2018
- J8 Attestation de parution Les Petites Affiches du 3-4 Août 2018
- J9 Attestation de parution Les Petites Affiches du 7-8 septembre 2018
- J10 Procès-verbal de synthèse des observations en date du 10/10/2018
- J11 Certificat d'affichage de Rennes Métropole
- J12 Certificat d'affichage de la Mairie de BETTON
- J13 Avis d'enquête publique
- J14 Mémoire en réponse du Maître d'ouvrage au procès-verbal de synthèse

Pièces annexes

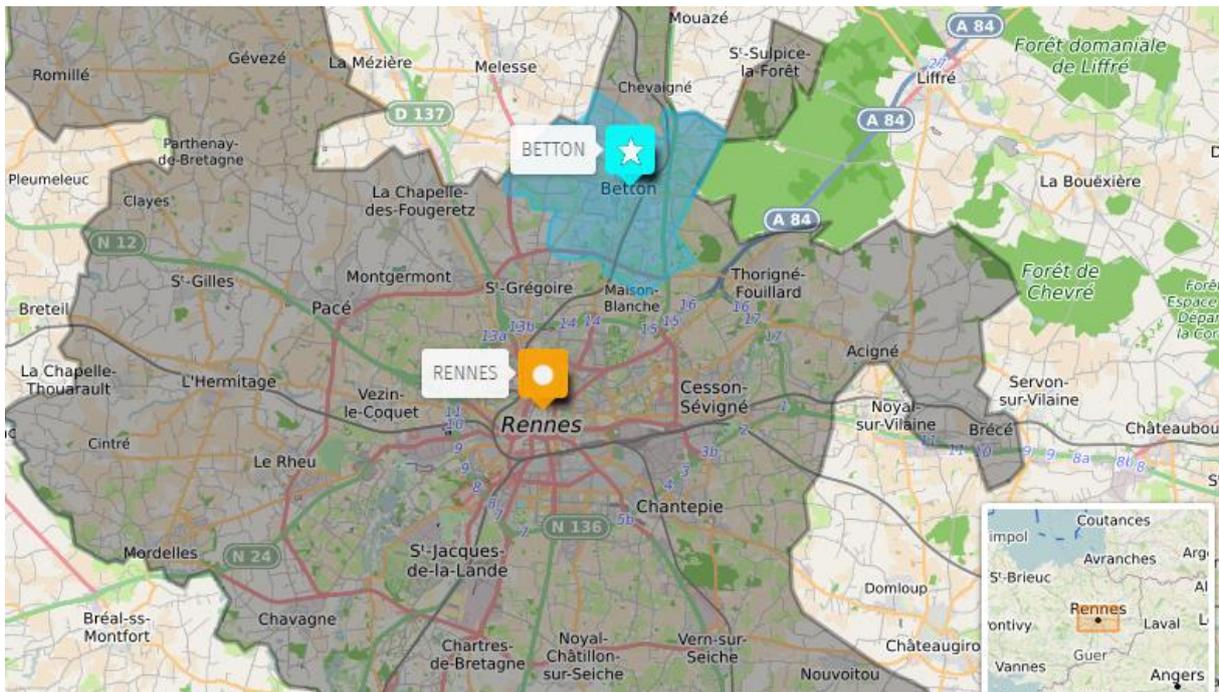
(Éléments pour la bonne compréhension du rapport)

1 PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE D'IMPLANTATION

Avec **11198 habitants** à ce jour, la commune de BETTON se situe à 7 kms au Nord de Rennes à proximité de l'axe Rennes-Saint-Malo et sur la route touristique du Mont-Saint-Michel.

BETTON occupe une position stratégique ; à 10 minutes de Rennes, 45 minutes de Saint-Malo, 1h du Mont-Saint-Michel et 1h30 de Paris en TGV.



1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La procédure visée est la **déclaration de projet** de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUi du Haut-Rigné (reclassée en 1AUi) et la **réduction de la marge de recul** au droit de la 4 voies D.175 en vue de permettre une première tranche d'urbanisation du parc d'activités prévu à cet endroit. Ce projet déclaré d'intérêt général pour la commune et la métropole, emporte **mise en compatibilité n°1 du PLU de Betton**, au titre de l'article L. 153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme.

1.3 CADRE JURIDIQUE,

Aux termes de l'article L.126-1 du Code de l'environnement, deux conditions doivent être cumulativement remplies pour qu'il y ait **déclaration de projet** :

- Il doit s'agir d'une opération qui, en raison de sa nature, de sa consistance ou du caractère des zones concernées, est susceptible d'affecter l'environnement. Elle doit donc donner lieu à enquête publique au titre des enquêtes environnementales (Chapitre I-II-III du Code de l'environnement).
- Il doit s'agir d'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages, c'est à dire d'une opération nécessairement publique.

1.4 CONTEXTE URBANISTIQUE

Documents et commune concernée :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BETTON.

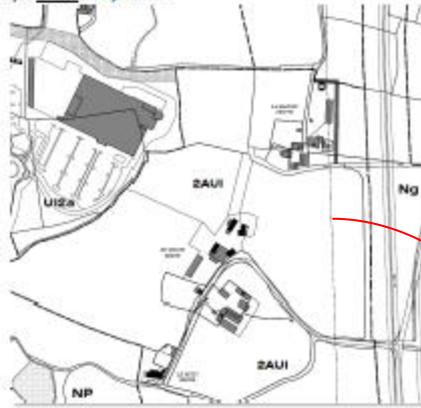
La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Betton a été approuvée par le Conseil Municipal le 5 juillet 2011.

Trois modifications ont été effectuées depuis : deux approuvées par le Conseil Municipal en dates des 10 décembre 2013 (modification simplifiée) et 10 décembre 2014.

La troisième a été approuvée par le Conseil de Rennes Métropole (ayant désormais la compétence urbanisme depuis le 1er janvier 2015) le 19 janvier 2017.

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne validé le 5 novembre 2015.
- Le Schéma de Cohérence Territorial du pays de Rennes (SCoT) approuvé le 29 mai 2015.
 - BETTON est répertorié comme Pôle d'appui au Cœur de Métropole
- Le Programme Local de l'Habitat.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Rennes Métropole (en cours d'élaboration).

En l'espèce, il s'agit d'ouvrir une partie de la zone 2AUI au PLU en vigueur, en la reclassant en 1 AUI1

Règlement graphique *avant* modification :Règlement graphique *après* modification :

1.5 MAITRISE D'OUVRAGE / MAITRISE D'ŒUVRE

La **Maitrise d'Ouvrage** est assurée par :

→ Le demandeur,

Hôtel de **Rennes Métropole**
4 avenue Henri Fréville
35207 Rennes Cedex2 – CS20723

Personnes à contacter : Pierre-Yves DURAND,
Service Planification et Étude Urbaines
Tel : 02 99 86 62 79
Courriel : py.durand@rennesmetropole.fr

→ **Bureau d'études**

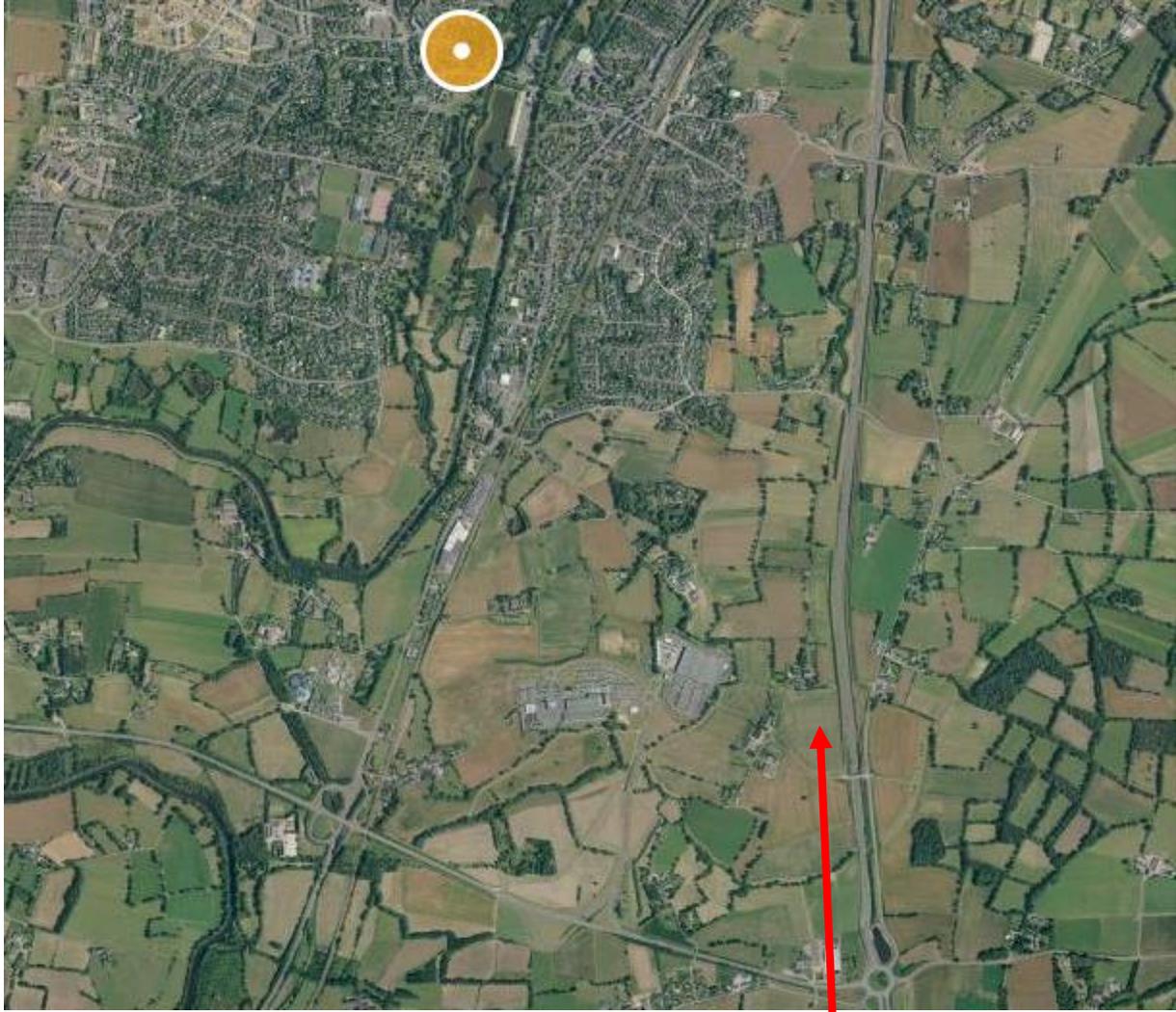
Scé
Ateliers^{sup+}

→ **Siège de l'enquête**

Mairie de BETTON
Contact : Chantal TREGUER
Responsable du Pôle Aménagement
Stratégie et Développement
Tel 02 99 55 76 31
Mail : c.treguer@betton.fr

1.6 LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET.

Situation du projet sur la commune de BETTON



Le Haut RIGNE

Description du projet

Le site est concerné par **deux projets** portés indépendamment mais qui s'implantent conjointement dans une unité fonctionnelle et un calendrier similaire.

Ci-après, les projets sont présentés séparément puis leurs implantations sont illustrées par des insertions représentant les deux projets.

1-Une plateforme logistique pour Chronopost

Aménagement et organisation du site

Le projet de Chronopost s'inscrit dans une emprise foncière de l'ordre de 3.76 ha. Avec un accès poids lourds (PL) situé à l'angle sud-est de la parcelle et un accès véhicules légers (VL) dissocié, à l'angle nord-est.

Le bâtiment projeté est implanté au centre de la parcelle en alignement de l'axe de la RD 175. Il est orienté de manière à accueillir l'aire de manœuvre poids-lourds en accès direct depuis la voie de desserte interne, limitant ainsi la zone accessible aux poids lourds.

L'accès pour les véhicules légers se fait par la seconde entrée située plus au nord. Il dessert le parking du personnel, le parking visiteur ainsi que la voirie périphérique permettant l'accès aux portes de chargement des véhicules utilitaires légers. Cette voirie est en sens unique pour les véhicules de messagerie et ressort au sud de l'aire de manœuvre des poids-lourds.

Le bâtiment se compose de trois volumes simples disposés en π d'une hauteur de 8,80 m pour la partie réception poids-lourds et 6,65 m pour les ailes de picking. L'angle nord-est accueillant les bureaux en R+1, présente une accroche visuelle destinée à marquer l'entrée du bâtiment et l'accueil des quelques visiteurs invités. Son orientation est pensée de manière à minimiser l'impact du trafic poids-lourd sur les bâtiments environnants existant en le plaçant sur la façade est longeant la RD 175.

Un cheminement piéton connecté aux entrées du bâtiment longe la voirie d'accès jusqu'au domaine public en desservant les différents parkings dédiés. Ce cheminement est accessible aux Personnes à Mobilité Réduites.

Traitement des limites

Il n'est pas prévu de construction en limites de terrain.

Le long des limites publiques au droit de la construction, une bande de 5,00 m minimum est végétalisée et plantée. Le long des limites mitoyennes avec les fermes, cette bande entièrement végétalisée est portée à 9,00 m minimum et reçoit une végétalisation plus dense de type bosquet boisé.

Une clôture de 2,00 m de haut, de type treillis rigides soudés à mailles rectangulaires, de teinte gris anthracite RAL 7016 est installée sur toutes les limites mitoyennes. À l'entrée du site un portail métallique d'une hauteur de 2,00m de teinte gris foncé est installé.

Traitement des espaces libres

Les espaces libres de construction et aménagement ainsi que les parkings seront engazonnés et plantés d'arbres. La limite mitoyenne sud et la limite longeant la RD est plantée d'une haie champêtre contribuant ainsi à préserver la biodiversité. Il est procédé à un renforcement des plantations arbustives le long de la limite ouest et le long de la route de "La Maison Neuve" afin de minimiser l'impact visuel depuis les propriétés bâties existantes. Le parking personnel sera subdivisé en deux ensembles de 50 places espacés par une bande végétale et planté en périphérie de seize arbres. Au total seront répartis quarante-quatre arbres de hautes tiges sur l'ensemble de la parcelle.

Fonctionnement du site

Le site se compose d'un hall d'exploitation et deux ailes de picking. Une mécanisation de tri y est installée, plus ou moins automatisée. Il y a également une chambre froide positive (+2°C) et une chambre froide négative (-30°C) qui permet de traiter les colis froids (ChronopostFood).

La spécificité du site de Betton est qu'il traite des colis pour l'aérien. Il y a donc dans l'aire d'exploitation une zone sécurisée dédiée au traitement des colis internationaux.

Il y aura également un local Biologicistic qui permettra à la filiale de Chronopost de traiter son activité locale directement sur le site.

Sur le site l'activité se déroule en deux phases :

1/ Le Tri Distribution (TG2). Généralement entre 3h et 7h30 du matin.

Les poids lourds arrivent et déchargent les colis. Le tri s'effectue dans le bâtiment et les colis sont dispatchés via les VUL sur les ailes de picking. Les VUL partent en distribution à partir de 8h. Ils reviennent ensuite sur site à la fin de leur tournée pour déclarer les colis distribués et restituer les colis non distribués.

2/ Le Tri Collecte (TG1). Généralement à partir de 15h et jusqu'à 21h environ.

Les chauffeurs partis en collecte des colis (La Poste, Entreprises) déposent leur chargement sur la mécanisation. Les colis sont triés et rechargés dans des poids-lourds à destination d'autres agences en fonction des régions de distribution.

Aucun colis n'est stocké sur site. Ils ne font que transiter par les agences.

Les emplois concernés sont de deux catégories :

Les **employés Chronopost** (environ **15**).

Les **sous-traitants** (environ **110**).

Les horaires d'ouverture pour les clients sont :

Du Lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h.

Le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Pour l'activité de production, le site ouvre vers 3h du matin et ferme aux alentours de 23h le soir.

Les trafics transmis par le porteur du projet sont les suivants :

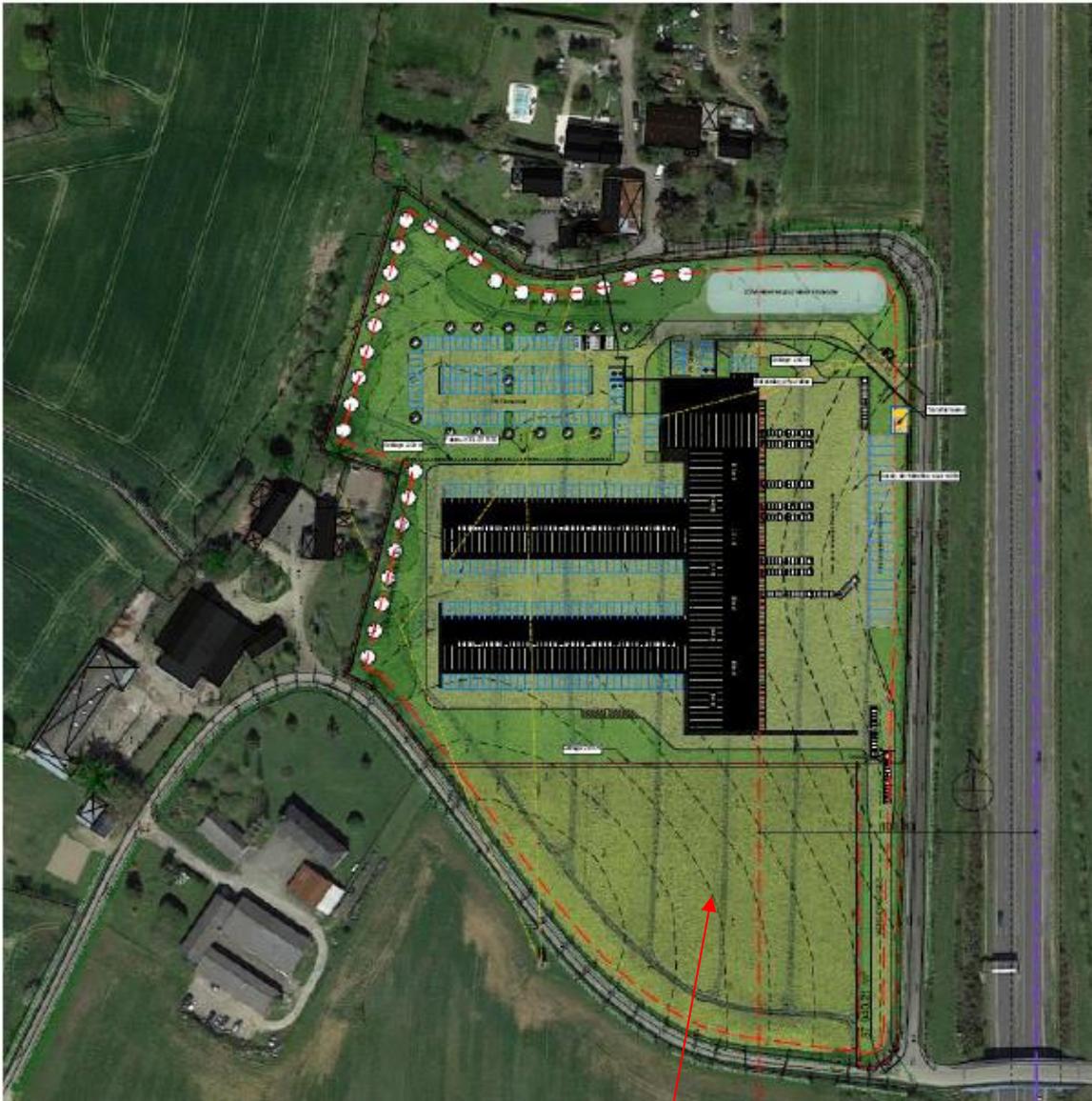
→ Trafic PL : 20 camions le matin + 20 camions le soir

→ Trafic VL : 70 pour le personnel + 130 fourgonnettes le matin + 130 fourgonnettes le soir.

Les trafics en journée seront limités

Les fourgonnettes rentrent par l'accès VL et ressortent par l'accès PL.

Plan de masse projeté :



Plan masse du projet Chronopost (Source : Carotech)

2- Une plateforme logistique pour la société **AutoDistribution** (Projet DUBREUIL/AD)

L'objet du projet est de réaliser un entrepôt et service après-vente (SAV) pour la société AutoDistribution, (Groupe Dubreuil) ainsi que les aménagements extérieurs nécessaires à l'exploitation du site.

Il s'inscrit au sud du projet Chronopost.

Une plate-forme d'accès mitoyenne aux deux terrains à bâtir sera réalisée.

Aménagement et organisation du site

À l'avant du site, seront placés l'aire de manœuvre des poids-lourds pour les quais et l'accès des camionnettes à la zone expédition. Cette zone sera close.

Le bâtiment se positionne en partie centrale de la parcelle de façon à prévoir une zone d'extension future. Il est implanté en retrait de 5.00 m de la limite Nord. L'extension est prévue en continuité du bâtiment et s'implanterait également à 5.00 m de la limite Est.

Le trafic des poids-lourds est estimé de 2 à 4 passages par jour. Pour la partie Expédition, le nombre de camionnettes est estimé à 30 passages/jour. Pour des raisons de sécurité, l'accès des poids-lourds est dissocié de l'accès du personnel. Ce dernier se fera depuis le chemin rural. Il permettra également de desservir le SAV. Le nombre de camionnettes SAV est estimé à 10 passages/jour.

Le parking Véhicules Léger (VL) de 40 places (dont 1 place PMR), se positionnera le long du chemin rural du Grand Rigné. Il est à destination du personnel et donc est en lien avec l'entrée des bureaux. Un espace deux-roues sera envisagé à proximité de l'accès aux bureaux, suivant les besoins de l'entreprise et du PLU.

Le nombre de personnes travaillant en simultané sur le site est estimé de 45 à 50 personnes. Une partie des salariés utilise les camionnettes pour se rendre à l'entreprise.

Les horaires d'ouverture de l'entreprise sont 6h00 – 20h00.

Volumes, matériaux et couleurs des constructions

Les volumes construits sont simples, de forme parallélépipédique, d'une hauteur de 10.70 m à l'acrotère.

Le bâtiment sera principalement revêtu d'un bardage métallique nervuré, en pose verticale, de ton gris aluminium (RAL 9006).

La partie bureaux sera marquée par un bardage métallique plan, de teinte à définir en harmonie avec la zone. Les menuiseries en aluminium sont de ton gris anthracite (RAL 7016).

Traitement des espaces libres

Les espaces libres seront engazonnés et plantés. Il est prévu la plantation de 10 arbres pour agrémenter le parking VL. Les essences choisies seront locales de type : frêne commun, platane, érable champêtre...

La parcelle sera entièrement clôturée par des panneaux treillis soudés d'une hauteur de 2.00 m et de ton gris anthracite (RAL 7016). Deux portails métalliques coulissants d'une hauteur de 2.00 m et de ton gris (RAL 7016) permettront la fermeture intégrale du site. Un portillon métallique accompagnera le portail d'accès des poids-lourds.

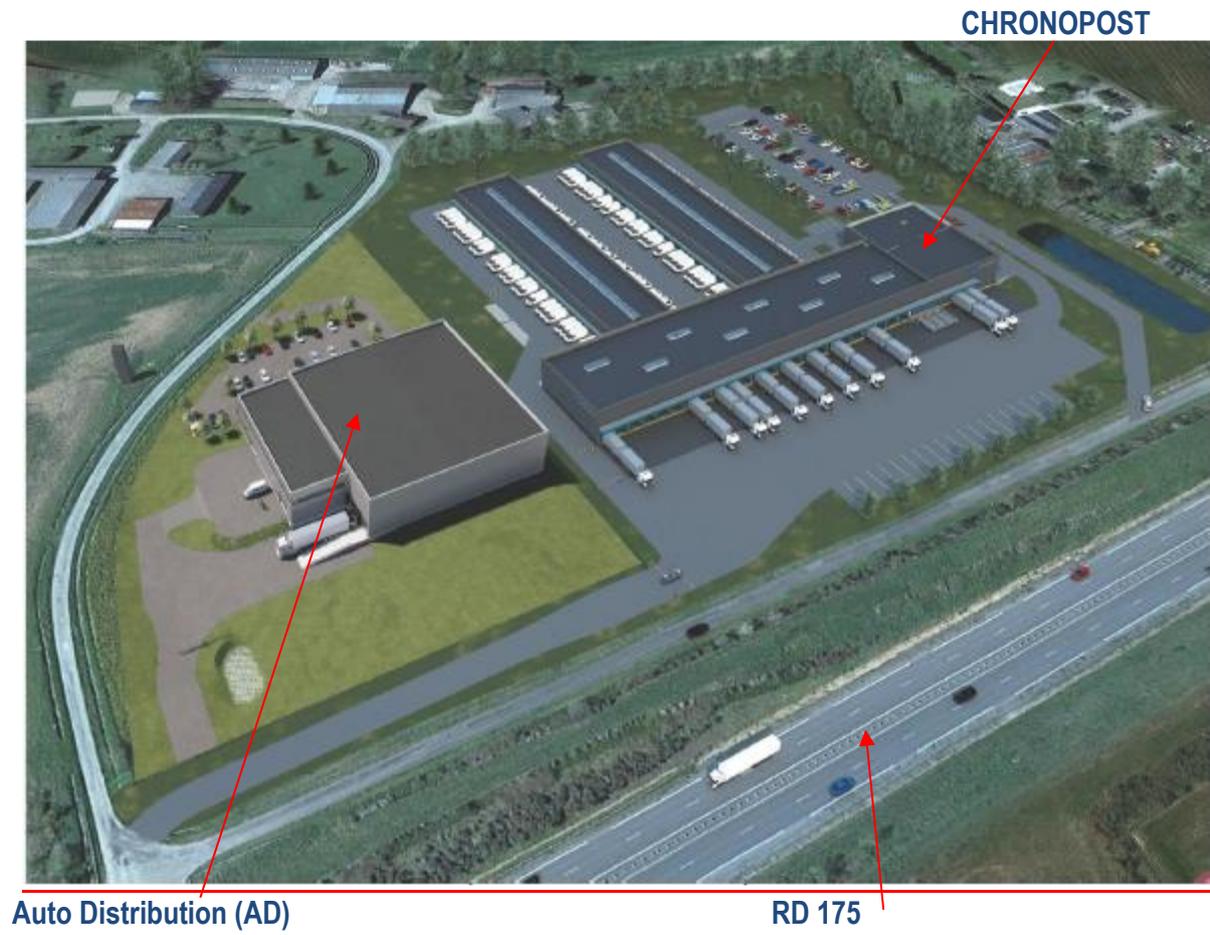
Un bassin de temporisation permettra l'infiltration des eaux pluviales. Un dispositif d'assainissement autonome sera prévu conformément à la réglementation en vigueur.

A long terme (10/15 ans), le Groupe Dubreuil envisage **une extension du bâtiment sur 1500 m² maximum** en continuité du bâtiment projeté.

Plan de masse projeté



Plan de masse avec insertion des deux projets



2 ORGANISATION ET FORMALITES DE L'ENQUETE

2.1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A la demande de Monsieur le Président de Rennes Métropole, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné :

→ Monsieur BESRET Gérard, Commissaire Enquêteur

2.2 MODALITES DE L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Autorité Organisatrice de l'Enquête (AOE) :



Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
35207 Rennes Cedex2 – CS20723
Personnes à contacter : Pierre-Yves DURAND,
Service Planification et Étude Urbaines
Tel : 02 99 86 62 79
Courriel : py.durand@rennesmetropole.fr

Par arrêté en date du 26 juillet 2018 Monsieur le Président de Rennes Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **Lundi 3 septembre au jeudi 4 octobre 2018** pour :

Aménagement du territoire – commune de BETTON – Plan local d'urbanisme – Déclaration de projet de l'urbanisation de la première tranche de la ZA des RIGNES emportant mis en compatibilité n°1 du PLU.

2.3 INFORMATION DU PUBLIC

Publicité de l'enquête :

Le commissaire Enquêteur a constaté que l'article 9 de l'arrêté de M. le Président sus visé avait été appliqué de la manière suivante :

Insertion de l'avis d'enquête publique dans les éditions des journaux suivants :

- **Ouest France :**
 - 1^{ère} insertion le **4-5 Août 2018**
 - 2^{ème} insertion le **8-9 Septembre 2018**

- **Les Petites Affiches**
 - 1^{ère} insertion le **3-4 Août 2018**
 - 2^{ème} insertion le **7-8 Septembre 2018**

Autres actions d'information :

L'**avis d'enquête** (Format A2 fond jaune) a été placé sur le site et visible de la voie publique aux abords du projet **par la Mairie de BETTON** comme le confirme le procès-verbal de la police municipale.

L'avis d'enquête a été affiché :

- En extérieur de la mairie de BETTON
- Voie communale n°5 – n° 8
- Avenue d'Armorique
- Place Charles De Gaulle

L'avis d'enquête a été mis en ligne sur :

- Le site internet de Rennes Métropole
- Le site internet de la Mairie de BETTON

Les observations et propositions sur le projet pouvaient être formulées :

- Sur le registre d'enquête en mairie de BETTON
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
- Par voie électronique sur l'adresse suivante : betton.mec1@rennesmetropole.fr

Visites des lieux et contacts préalables.

Dès réception du courrier de Monsieur le Président du Tribunal Administratif me désignant en qualité de Commissaire Enquêteur :

- Un contact a été pris avec Rennes Métropole pour une présentation du dossier et l'organisation de l'enquête. Ce rendez-vous s'est tenu le 13 juillet à 10h00 au siège de Rennes Métropole.
- Un rendez-vous a été pris avec la Mairie de BETTON le 07 Août 2018.

Ces rendez-vous ont permis :

- De prendre connaissance du dossier.
- De visiter le site de la déclaration de projet en présence de Mme La responsable du Pôle Aménagement Stratégie et Développement de la ville de BETTON
- D'organiser le bon déroulement de l'enquête

Réunion publique d'information et d'échange

Aucune réunion n'a été envisagée

Concertation préalable

Pas de concertation préalable spécifique sur ce projet.

Cotation et paraphe des documents constituant le dossier d'enquête.

Le 07 Août 2018 j'ai paraphé le dossier complet soumis à l'enquête publique en mairie de BETTON.

Composition du dossier d'enquête :

1. Registre d'enquête
2. Arrêté de Monsieur le Président de Rennes Métropole en date du 26/07/2018
3. Additif au Rapport de Présentation
4. Evaluation Environnementale de la mise en compatibilité du PLU
5. Etude Loi BARNIER
6. Règlement graphique
7. OAP
8. Procès-verbal de l'examen conjoint
9. Avis de Personnes Publiques Associées (PPA)
 1. Préfecture
 2. Conseil Départemental
 3. Chambre d'Agriculture
 4. Mission Régionale d'Autorité environnementale

3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1 RECEPTION DU PUBLIC

En exécution de l'article 4 de l'arrêté de M. Le Président le Commissaire Enquêteur a assuré

4 permanences en Mairie de BETTON pour recevoir le public les :

- | | |
|------------------------------|---|
| → Lundi 17 septembre 2018 | de 09h00 à 12h00 |
| → Mercredi 26 septembre 2018 | de 09h00 à 12h00 |
| → Mercredi 26 septembre 2018 | de 14h00 à 17h00 |
| → Jeudi 04 octobre 2018 | de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête) |

Climat de l'enquête

Aucun incident particulier n'est à relever dans le cadre de cette procédure.

3.2 CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC ET RECUEIL DES OBSERVATIONS

Les permanences se sont tenues dans **les locaux de la Mairie de BETTON**

- Salle du Conseil Municipal

Le dossier d'enquête comportant le registre d'enquête a été mis à la disposition du public durant toute l'enquête à l'accueil aux heures d'ouverture de la Mairie.

3.3 REPORT DES OBSERVATIONS FORMULEES PENDANT L'ENQUETE

R : Sur registre
C : Courrier / Mail / Courriel

Ouverture de l'enquête lundi 3 septembre 2018

- Aucune observation

Permanence n° 1 du Lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

- Une seule visite pour prise de connaissance du dossier

21/09/2018 : Un mail du porteur du projet AD sollicitant :

- Que la destination « Entrepôts » soit mentionnée dans les destinations autorisées
- La suppression de la disposition concernant l'accès unique dans l'OAP

Permanence n° 2 du Mercredi 26 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

- 1 visite (R1) pour prise de connaissance du dossier
- Visite de Monsieur le Maire
- Visite de Mme la responsable du Pôle Aménagement, Stratégie et Développement de la ville de BETTON

Permanence n° 3 du Mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h00

- Aucune visite

Permanence n° 4 du jeudi 4 octobre 2018

- Aucune visite

Tableau récapitulatif des observations

Services	Observations des PPA
Préfecture	Existence de parkings dans la bande des 50 mètres
Chambre d'Agriculture	Avis défavorable
Département	Avis réputé favorable
MRAe	La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier dans le délai de trois mois le dossier

Repères	Observations du public
R1	Prise de connaissance du dossier, sans observation.
C1	Courriel du porteur du projet AD sollicitant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Que la destination « Entrepôts » soit bien admise dans le règlement. ▪ La possibilité de supprimer la disposition de l'OAP concernant l'obligation d'accès unique.
R2	Prise de connaissance du dossier, sans observation.

3.4 CLOTURE ET MODALITES DE TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

Le Commissaire Enquêteur a clos cette enquête le jeudi 04 octobre à 17h00 en mairie de BETTON.

3.5 NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS.

Le Commissaire Enquêteur après analyse du dossier et compte tenu de la faible participation du public, a pu remettre le procès-verbal de synthèse le 10 octobre 2018 à RENNES METROPOLE, Autorité Organisatrice de l'Enquête en présence de Monsieur DURAND Pierre-Yves :

- Voir PJ n° 10

3.6 REPONSE DU PETITIONNAIRE AUX OBSERVATIONS.

Le Mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage a été transmis au commissaire le jeudi 18 octobre 2018.

→ Voir PJ n° 14

3.7 CHRONOLOGIE GENERALE DU PROJET

Avant enquête

01/07/2018	Déclaration sur l'honneur
11/07/2018	Désignation du commissaire enquêteur par la TA
26/07/2018	Arrêté Rennes Métropole portant ouverture de l'enquête publique + dossier
07/08/2018	Visite sur site + Mairie de BETTON
07/08/2018	Paraphe dossier d'enquête en Mairie de BETTON
07/08/2018	Visite du site de l'enquête + Mairie de BETTON

Pendant l'enquête

17/09/2018	Permanence n° 1 de 9h00 à 12h00
26/09/2018	Permanence n° 2 de 09h00 à 12h00
26/09/2018	Permanence n° 3 de 14h00 à 17h00
26/09/2018	Permanence n°4 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Après l'enquête

10/10/2018	Remise du procès-verbal de synthèse des observations au Maître d'ouvrage
18/10/2018	Réception des remarques du Maître d'ouvrage par le commissaire enquêteur
26/10/2018	Remise du dossier + rapport et avis au Tribunal Administratif et Autorité Organisatrice (Préfecture)

4 CONCLUSION

En conclusion du présent rapport, le Commissaire Enquêteur estime que les conditions de déroulement de cette enquête permettaient une bonne information du public qui malheureusement ne s'est pas déplacé.

L'avis et les conclusions du commissaire enquêteur sur :

Aménagement du territoire – commune de BETTON – Plan local d'urbanisme – Déclaration de projet de l'urbanisation de la première tranche de la ZA des RIGNES emportant mis en compatibilité n°1 du PLU.

Sont formulés dans un document séparé joint à ce rapport.

Etabli le 25/10/2018
Par le Commissaire Enquêteur
Rapport comprenant 20 pages

Gérard BESRET
Commissaire Enquêteur

